AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1548
FR0000071904-FS0602

15 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 octobre 2013, M. Jean François a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 8 octobre 2013, par suite d'une cession d'actions TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES hors marché au profit des sociétés La Demignière SAS et Familiale François SAS (contrôlées par la famille François), les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES, et détenir individuellement 71 763 actions TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES représentant autant de droits de vote, soit 1,32% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Le groupe familial François **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 8 octobre 2013, 3 835 082 actions TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES représentant autant de droits de vote, soit 70,76% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit:

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
La Demignière SAS[2]	2 578 700	47,58
Familiale François SARL[2]	1 010 210	18,64
Jérôme François	174 409	3,22
Jean François	71 763	1,32
Total famille François	**3 835 082**	**70,76**

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 420 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par la famille François (M. et Mme Jean François et M. Jérôme François).